

reconnaissance d enfant par une personne qui n est pas le pere

Par roxy76, le 11/02/2012 à 19:16

Bonjour

lors de mon accouchement le pere de mon enfant etait present. D un commun accord il ne l a pas reconnu de suite (car il est en instance de divorce avec d autres en fants et ca se passe mal).

J ai donc reconnu mon enfant seule et suis repartie de la maternite ainsi.

Je vais chercher le livret de famille a la mairie et decouvre que mon ex compagnon qui n est pas le pere a reconnu mon enfant.

Je ne sais pas comment le retirer?est ce legal que je ne sois pas au courant?

S il m arrive quelque chose comment ca se passerait?

Merci beaucoup de votre attention et j espere de votre reponse.

Tres cordialement

Par youris, le 11/02/2012 à 20:13

bjr,

un homme a le droit de faire une reconnaissance de paternité. surtout s'il a été votre compagnon.

le père de votre enfant pouvait faire une reconnaissance anténatale ou même une reconnaissance à la naissance même s'il était en instance de divorce. il faut assumer ses actes.

c'est le risque de naissance hors mariage (dans le mariage le père est par principe le mari)car dans cette situation tout homme peut revendiquer la paternité d'une naissance.

je pense que votre ex compagnon savait ce qu'il faisait.

il vous reste la possibilité d'intenter au nom de votre fils une action en contestation de paternité.

cdt